

**COMPTE RENDU REUNION  
CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2017**

**Présents :** DINTILHAC P-A. – LE MAO C. – PASCAL D.- MALLET J.- PRAT A. - GIRARD C. - PRIOLO N. – BAILEY J. - BOUHACENE P. -

**Absents excusés :** BOYER M. – LASSEUR N. - EQUILBEC L. - AMIEL A. – JOLY J-M.

**Secrétaire de séance :** PASCAL David

La séance est ouverte à 11h00

**1°) Demande de subvention du CD31 pour la réalisation d'une station d'épuration et d'un réseau collectif au centre bourg de la commune de Labastide-Clermont - D03.2017**

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un assainissement collectif (station d'épuration et réseau collectif) au conseil municipal, composer en une tranche à court terme et une à long terme afin de remédier au problème de rejet des eaux usées dans le centre bourg sur le milieu récepteur.

Monsieur le maire informe au conseil municipal qu'il serait souhaitable de réaliser la tranche à court terme en 2017 pour un montant global de 483 015€ HT répartie de la façon suivante : 221 100€ HT pour le réseau collectif, 195 000€ HT pour la station de traitement (filtre planté de roseaux), 62 415€ HT pour les études (maîtrises d'œuvres, géomètres, études de sol, contrôle extérieur, ...) et 4 500€ HT pour l'achat du terrain et de solliciter auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est annexé à la présente.

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :  
D'adopter l'opération et arrêter les modalités de financement à savoir réalisation de la tranche à court terme pour un montant global de 483 015€ HT et de solliciter le Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour une subvention et demande l'inscription à la programmation 2017.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.  
Et approuve le plan de financement prévisionnel.

**2°) Demande de subvention à l'Agence de l'eau Adour Garonne pour la réalisation d'une station d'épuration et d'un réseau collectif au centre bourg de la commune de Labastide-Clermont - D04.2017**

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un assainissement collectif (station d'épuration et réseau collectif) au conseil municipal, composer en une tranche à court terme et une à long terme afin de remédier au problème de rejet des eaux usées dans le centre bourg sur le milieu récepteur.

Monsieur le maire informe au conseil municipal qu'il serait souhaitable de réaliser la tranche à court terme en 2017 pour un montant global de 483 015€ HT répartie de la façon suivante :

221 100€ HT pour le réseau collectif, 195 000€ HT pour la station de traitement (filtre planté de roseaux), 62 415€ HT pour les études (maîtrises d'œuvres, géomètres, études de sol, contrôle extérieur, ...) et 4 500€ HT pour l'achat du terrain et de solliciter auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne une subvention. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est annexé à la présente.

Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :  
D'adopter l'opération et arrêter les modalités de financement à savoir réalisation de la tranche à court terme pour un montant global de 483 015€ HT et de solliciter l'Agence de l'eau Adour Garonne pour une subvention.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.  
Et approuve le plan de financement prévisionnel.

La séance est levée à 11h45

Le Maire,

Les Membres,

Le Secrétaire,